

Motion 2317

Intensifier la lutte contre la fraude fiscale pour accroître les recettes de l'Etat et maintenir les prestations à la population

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la fraude fiscale fait probablement perdre 650 millions de francs au canton de Genève (en 2005, M. David Hiler parlait de 500 millions au moins) ;
- que 3900 dossiers fiscaux sont actuellement en souffrance, dont 1500 ne seront vraisemblablement jamais traités, faute du personnel nécessaire (cf. M. Hodel, directeur général AFC, PL 11719-A, audition du département des finances, 4 nov. 2015) ;
- qu'un taxateur supplémentaire majore les recettes de l'Etat de plusieurs millions ;
- que chaque contrôleur fiscal permet de percevoir 5,3 millions de francs supplémentaires (cf. M. Hodel, directeur général AFC, PL 11719-A, audition du département des finances, 4 nov. 2015) ;
- que le travail des taxateurs et de l'AFC accroît les recettes fiscales de 650 millions par rapport aux déclarations des contribuables (cf. M. Hodel, directeur général AFC, PL 11719-A, audition du département des finances, 4 nov. 2015),

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer sa lutte contre la sous-déclaration ou la fraude fiscale pour défendre l'égalité de traitement de chaque contribuable, accroître les recettes de l'Etat et contribuer par là au maintien de la qualité des services publics et des prestations à la population ;
- à engager cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires dans les plus brefs délais, ce qui devrait permettre d'augmenter les recettes fiscales d'un montant de 25 à 30 millions.